

CONSEIL FÉDÉRAL
*Procès-verbal de la séance du 5 avril 1943*¹

Zusammenkunft des Generals mit einem fremden, hohen Offizier

Geheim

Militärdepartement. Mündlich

Der Vorsteher des Militärdepartementes berichtet über die Zusammenkunft des Generals mit einem fremden, hohen Offizier, die durch Oberst Masson in die Wege geleitet worden war². Er legt den Entwurf zu einem Schreiben des Militärdepartementes an den General vor³.

1. *Au cours de cette même séance, le Conseil fédéral discute des «gardes locales» (Ortswehren), cf. PVCF N° 662 du 5 avril 1943, E 1004.1 1/432. A ce sujet, cf. notamment E 27/563-564 et E 5795/278.*

2. *Cf. ci-dessus N° 318.*

Pilet-Golaz a rédigé une notice le jour même: A la séance du Conseil fédéral du 5 avril 1943, le Chef du Département militaire a fait rapport sur l'entretien que le Général, à l'instigation du Colonel Masson, a cru devoir avoir avec de très hauts chefs de la S.S. Allemande. [*Annotation manuscrite de Pilet-Golaz dans la marge: Schellenberg? – Standartenführer der S.S.*] Ces hauts chefs sont venus de Zurich en auto, surveillés et protégés par deux agents de police. Cette précaution aurait été prise, paraît-il, à la demande de Hitler qui avait peur qu'ils ne tombent dans un guet-apens.

Le Général, de son côté, s'est rendu d'Interlaken à Biglen. L'entrevue a eu lieu à l'hôtel Bären.

Quelques jours plus tard, lorsque le Général s'est rendu aux cours de ski à Davos (ou Arosa?), l'un de ces grands chefs S.S. allemands est de nouveau descendu dans le même hôtel que lui. A cette occasion, le Général lui aurait remis une confirmation écrite des déclarations qu'il avait faites à Biglen.

C'est sur demande du Chef du Département militaire que le Général a fini par faire orienter le Conseiller fédéral Kobelt exactement sur ce qui s'était passé par le Colonel Masson. Celui-ci, cependant, n'a pas parlé de la déclaration écrite donnée dans les Grisons.

Inutile de dire que ces rencontres n'ont pas passé inaperçues et qu'on en parle déjà dans le pays (E 2809/1/4).

3. *Cf. E 27/10022 et E 5800/1/1.*

5 AVRIL 1943

1075

Nach einlässlicher Beratung wird dieses Schreiben mit einer Streichung gut geheissen (siehe Beilage⁴, in endgültiger Fassung, also nach Vornahme der beschlossenen Streichung). Der Vorsteher des Politischen Departementes, Herr Bundesrat Pilet-Golaz, hat sich ans der Diskussion nicht beteiligt.

ANNEXE I

E 5795/334

Le Chef du Département militaire, K. Kobelt⁵, au Général H. Guisan

Persönlich und geheim

Bern, 6. April 1943

Nachdem Sie mich über Ihr Zusammentreffen mit hohen deutschen SS-Funktionären orientiert haben und Oberstbrigadier Masson mit Ihrem Einverständnis mir eine eingehende Schilderung der Beweggründe und Begleitumstände vermittelt, habe ich, wie Ihnen bereits angekündigt, meinerseits pflichtgemäss den Bundesrat in der Sitzung vom 5. April orientiert.

Der Bundesrat hat mich nun beauftragt, Ihnen seine Auffassungen wie folgt bekannt zu geben:

In erster Linie zweifelt auch der Bundesrat keinen Augenblick an Ihrer guten Absicht, nur dem Lande zu dienen und anerkennt überdies, dass der Inhalt Ihrer abgegebenen Erklärung mit der wiederholt öffentlich bekundeten Auffassung des Bundesrates übereinstimmen dürfte.

Der Bundesrat kann es aber nicht verstehen, dass der Oberbefehlshaber der Armee mit hochgestellten offiziellen Stellen eines kriegführenden Staates in Beziehung tritt und Erklärungen abgibt ohne vorher den Bundesrat von dieser Absicht zu orientieren und ihm Gelegenheit zu geben, sich dazu zu äussern. Auch die aussergewöhnlichen Begleitumstände der Besprechungen in Biglen und Arosa und der aussergewöhnliche polizeiliche Schutz geben dem Bundesrate zu ernststen Bedenken Anlass, umsomehr, als die Tatsache dieser Zusammenkunft in der Öffentlichkeit nicht unbemerkt blieb.

Für die Alliierten kann allein schon der Umstand Ihrer Zusammenkunft mit hochgestellten deutschen Stellen, wenn sie davon Kenntnis erhalten, Anlass zu Misstrauen bieten⁶.

Auf Seiten der Achsenmächte wird man ähnliche Besprechungen des Oberbefehlshabers der Armee mit offiziellen Persönlichkeiten der Alliierten für durchaus möglich halten und unter Umständen sogar den falschen Schluss ziehen, dass der General und nicht der Bundesrat über das Verhalten der Schweiz in dieser oder jener Kriegslage entscheide⁷.

Und schliesslich könnte das Vertrauen des Volkes in den General erschüttert werden, wenn die Tatsache der geheimnisvollen Begegnung des Generals mit einem Standartenführer der SS weiteren Kreisen bekannt werden sollte⁸.

Der Bundesrat hielt es für seine Pflicht, Ihnen sein Bedenken nicht vorzuenthalten und zu betonen, dass nur er befugt ist, Erklärungen staatspolitischer Natur⁹ offiziellen ausländischen Persön-

4. *La lettre est publiée en annexe au présent document.*

5. *En tête d'une copie de cette lettre conservée dans les archives du DMF, le secrétaire du Département E. Burgunder a écrit: Original durch Dep[artements] Chef persönlich dem General überreicht. Abschriften allen Bundesräten zugestellt, sowie Vizekanzler Dr. Leimgruber. Cf. aussi E 4001 (C) 3/2.*

6. *Annotation de Guisan dans la marge: Dulles en a été informé par moi.*

7. *Annotation de Guisan dans la marge: Jalousie!*

8. *Annotation de Guisan dans la marge: Je ne crois pas.*

9. *Guisan a souligné ces trois derniers mots et a écrit dans la marge: pas question de cela, mais militaire attitude de l'armée!*

lichkeiten gegenüber abzugeben und dass nur er auf Grund seiner Instruktionen an die Armeeleitung über den Einsatz der Armee entscheidet.

Der Bundesrat hat mich deshalb beauftragt, Sie dringend zu ersuchen, künftighin derartige Besprechungen nicht ohne vorherige Verständigung und Einwilligung des Bundesrates vorzunehmen¹⁰.

ANNEXE II

E 2809/1/4

*Notice du Chef du Département politique, M. Pilet-Golaz*¹¹

[Berne,] 1^{er} juin 1943

Au cours de la séance tenue par la Commission des Affaires étrangères du Conseil national à Gunten, les 31 mai¹² et 1^{er} juin 1943, M. le député Bringolf a posé entre autres la question suivante au Chef du Département politique:

Je ne voudrais pas attribuer à ce qui suit une importance excessive ni dramatiser, mais on affirme dans des milieux qui paraissent bien informés que le Service de renseignements de l'Armée a pris des contacts avec des chefs nazis qu'il s'imaginait, à tort ou à raison, de grands personnages (MM. Schellenberg¹³, Eggen (?)). Ils auraient été introduits en Suisse, reçus par des officiers du Service de renseignements, conduits en automobile auprès du chef de ce Service, avec lequel ils auraient eu un entretien.

10. *Le 7 avril 1943, le Général Guisan adresse la lettre suivante au Chef du DMF, Kobelt, avec les indications Personnel et SECRET: Je me réfère à notre entretien d'hier soir et vous remercie d'avoir pris la peine de me remettre personnellement votre lettre du 6 avril concernant la position prise par le Conseil fédéral à propos de l'entrevue «Biglen».*

Celle-ci n'avait qu'un but: rétablir la *confiance*; et j'ose espérer que ce but a été atteint.

On ne saurait y voir des «Erklärungen staatspolitischer Natur», puisqu'il ne s'est agi d'autre chose que de confirmer, ce que le Conseil fédéral et le Général ont dit maintes fois: notre volonté de nous défendre contre quiconque attenterait à notre neutralité, d'où qu'il vienne. On ne saurait assez le répéter aujourd'hui et c'est agir dans le sens de la mission qui m'est confiée.

Ceci dit, je considère, comme vous, que cette affaire est liquidée et je regrette seulement qu'on lui ait donné un sens qu'elle n'avait pas (E 27/10022 et E 5795/334, *exemplaire annoté par Guisan*).

11. *Annotation de Pilet-Golaz au bas du document: Lu au C[onseil] F[édéral] le 7.6.43. Des copies de cette notice adressées au Président de la Confédération [E. Celio, et] au Chef du Département militaire (avec une copie pour l'Armée s'il l'estime utile) se trouvent dans E 27/10022 et E 5795/334. C'est dans ce dernier dossier que se trouve la copie adressée le 2 juin par Kobelt au Général avec les annotations manuscrites de Guisan publiées ci-dessous.*

Au cours de cette même séance de la Commission, W. Bringolf pose une autre question au Chef du DPF au sujet de la participation suisse à l'offensive de paix déclenchée par l'Allemagne (cf. ci-dessus l'annexe III au N° 310.

12. *Sur cette séance, cf. J I.17/2/15.*

13. *Annotation de Guisan dans la marge:*

S[chellenberg] = chef S[ervice de] R[enseignements]
politico-milit[aire]
Europe.

Eggen – Délégué aux achats de mat[ériel] en Suisse
pr. dép. mat. en Suisse.

5 AVRIL 1943

1077

On prétend même que le chef du Service de renseignements, précédemment, aurait fait un voyage en Allemagne pour prendre contact avec des chefs nazis.

Nous voulons croire que ce chef a pensé travailler dans l'intérêt du pays. Mais évidemment, des agissements de ce genre sont de nature à compromettre la réputation de neutralité que nous devons avoir et à provoquer des réactions fâcheuses dans le clan des Nations unies. Il est manifeste que c'était une imprudence.

Comme il s'agit, en définitive, des relations avec l'étranger, le Département politique a un intérêt à s'exprimer à ce sujet et nous aimerions savoir ce qu'il en pense.

Le Chef du Département politique a répondu que les choses n'étaient peut-être pas tout à fait comme on l'avait rapporté à M. Bringolf; qu'il était préférable que celui-ci demande un entretien au Chef du Département militaire et s'en explique avec lui.

En tout cas, le Chef du Département politique et, il croyait pouvoir l'ajouter, le Conseil fédéral étaient de l'avis que la politique extérieure relevait uniquement du Gouvernement et qu'il ne convenait pas que l'Armée s'occupe d'autre chose que de la préparation des troupes à la guerre et de l'étude de la situation militaire.

Après la séance, le Chef du Département politique a causé avec M. Bringolf et lui a demandé d'où il possédait les informations auxquelles il avait fait allusion. M. Bringolf a bien voulu répondre que plusieurs personnes en parlaient. Quelqu'un entre autres devait être assez bien renseigné: c'était le Dr Meyer, avocat, capitaine au Service de renseignements¹⁴. Il a ajouté qu'il croyait qu'on s'était mépris sur l'importance de ces chefs nazis.

Il résulte incontestablement de ce qui précède¹⁵ que la rencontre organisée par le Service de renseignements de l'Armée entre des chefs nazis et le Général¹⁶ commence à être connue.

14. *Cette deuxième partie de la phrase a été soulignée au crayon rouge très probablement par Guisan. Celui-ci a écrit dans la marge:*

N[ous] savons exactement qui sont les 2 personnages S. et H. mentionnés en première page. Ce ne sont pas des chefs nazis, mais des personnalités utiles à notre pays.

Au sujet de P. E. Meyer, cf. notamment sa lettre à Guisan du 25 mars 1943 signée Wolf Schwertenbach (E 5795/334).

15. *Guisan a ajouté un point d'interrogation et a écrit dans la marge: Il ne s'agit pas du Gén[éral] mais du S[ervice de] R[enseignements].*

16. *Les mots le Général ont été soulignés au crayon rouge, très probablement par Guisan, et un point d'interrogation a été inscrit dans la marge.*

Le 26 juin, Guisan répond à Kobelt qui lui avait transmis cette notice de Pilet-Golaz qu'il a déjà fourni au Conseil fédéral toutes les explications nécessaires au sujet de la rencontre de Biglen. Immerhin möchte ich bemerken, dass ich mit den Schlussfolgerungen, die der Chef des Eidg. Politischen Departements am Ende seiner Notizen zieht, nicht einverstanden bin. Diese entsprechen nicht den Tatsachen. [...] E 5795/334.

Sur la copie d'expédition de cette lettre, Guisan a ajouté dans la marge: stimmt nicht. Name des Generals ist nicht genannt i. d. Notiz (E 5795/334).